



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080162

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/07/2026 10H07 C:000032 I:31913
V/REF : 1072925
V/Email reçu le Lundi 20/07/2026 à 10H07

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 4144-8769
IMMEUBLE : LE DEVORAH
22/36/58 ALLEE JEAN FERRAT
3 GARAGES
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 10 Aout 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 36 ALLEE JEAN FERRAT - BOURG EN BRESSE - MME RADI 0636280874 - RDC LOGT 6001

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE (COMPTEUR TOURNE MALGRE VANNE FERMEE)
PL00001 - PL0004

Donneur d'ordre : Mme I. FREDT-LANCIOLI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

=====

LE 21 JUILLET 2026 A 15H30
RECHERCHE DE FUITE DANS LE LOGEMENT DE MME RADI
MISE EN PRESSION DE L'ALIMENTATION GÉNÉRALE: AUCUNE CHUTE DE PRESSION
CONSTATÉE
MISE EN PRESSION DE L'INSTALLATION DU LOGEMENT : RAS.
CONTRÔLE DU WC : MÉCANISME DÉFECTUEUX ET WC USAGÉ : VOIR POUR
REMPLACEMENT
LE CHAUFFE-EAU N'A PAS PU ETRE CONTRÔLÉ, CELUI-CI ÉTANT INACCESSIBLE
(PLACARD ENCOMBRÉ PAR UNE PLANCHE).
SUSPICION DE FUITE AU NIVEAU DU GROUPE DE SÉCURITÉ
PRÉVOIR UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS QUAND LE CHAUFFE EAU SERA ACCESSIBLE

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 07/08/26 à 18H19 Mme I. FREDT-LANCIOLI

PREVOIR LE REMPLACEMENT DU PACK WC COMPLET (WC USAGÉ) ET PREVOIR
DEMONTAGE DE L'ETAGERE PAR LA CLIENTE POUR ACCES AU CHAUFFE EAU ET
CONTROLLER LE GROUPE DE SECURITÉ
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
GI D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 22/07/26 A 13H46
ISABELLE.FREDT-LANCIOLI@SEMCODA.COM

SUITE AU PASSAGE DU TECHNICIEN IL S'AVERE QU'IL Y A UNE FUITE AU NIVEAU
DU WC SUR LE MECANISME MAIS SON REMPLACEMENT NE GARANTIE PAS QUE LA
FUITE SERA STOPPÉE CAR LE WC EST USAGÉ. POUVEZ-VOUS NOUS INDIQUER SI



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080162

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

NOUS POUVONS REMPLACER LE PACK WC COMPLET OU SI VOUS SOUHAITEZ JUSTE LE
REMPLACEMENT DU MECANISME (SANS GARANTIE DE RÉSULTAT) ?

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	48,42	48,42
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	43,04	43,04
TOTAL H.T.				91,46
T.V.A. a 10,00%				9,14
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>100,60</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080162

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1072925 du 20/07/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME RAD Assiya
36 Allée Jean Ferrat
01000 BOURG EN BRESSE

Référence de la Demande

N°: 919 874 du 20/07/2026

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61513100

Téléphone : 06.36.28.08.74

04144-00002-00006-00001 H / Type 4 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 01/10/2014

Délai

Date limite exécution : 04/08/2026

Observations

envoi devis si necessaire

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de deplacement	1,00	48,43	48,43	4,84	53,27
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire) compteur tourne malgré vanne fermée	1,00	43,05	43,05	4,31	47,36
Total H.T.				91,48	
Total TVA				9,15	
Total TTC					100,63

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLI Isabelle le 20/07/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence
Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **36 Allée Jean Ferrat 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **20/07/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1072925